

Nous allons préalablement reproduire fidèlement ces trois pièces, nous réservant l'opportunité de les analyser et de les compléter dans des remarques finales.

## II

## LES "NOTES" DE M. L'ABBÉ CASGRAIN

*Nec quero bellum nec vito.*

En 1896, je fus nommé l'un des membres du comité chargé de rédiger les inscriptions qui devaient être placées sur ce monument. L'extrême difficulté que j'ai de lire, à cause de la faiblesse de ma vue, m'engagea tout d'abord à refuser d'en faire partie, dans la crainte de ne pouvoir me bien rendre compte des projets à discuter. J'en avertis le Président, Mgr Laflamme, et je m'abstins d'assister aux deux premières assemblées. Ce ne fut que sur les instances pressantes et réitérées d'un des membres du comité, M. l'abbé Lindsay, que je me décidai à me rendre aux réunions. M. l'abbé Lindsay s'était, paraît-il, adressé à un latiniste qui lui avait remis deux inscriptions. Il me les lut un soir que j'étais allé souper chez lui, au monastère des Ursulines, et me pria instamment de me rendre au comité, où il pensait que mon appui pourrait faire adopter plus facilement l'une des deux inscriptions. La majorité de ce comité semblait préférer que tout fût fait en langues vulgaires, française et anglaise. J'eus le tort de me laisser persuader, et ce fut le commencement des petits conflits littéraires plus amusants pour la galerie que pour les acteurs. Peu importe ; je crois pouvoir dire que, par la franchise avec laquelle j'ai exprimé mon opinion, j'ai épargné au comité quelques bévues qui auraient pu être mises à sa charge. J'en signalerai trois que je crois bien caractérisées.

La première a trait au nom même de Champlain qui était trouqué dans les deux inscriptions latines.